
Anne Sarah Kertudo, la voix des « déniés de justice »

Fondatrice - Association Droit pluriel

Auteur :
[Estelle Camus](#)

Partager sur les réseaux

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

Le 18 juin 2019, l'Association Droit Pluriel était à l'honneur. Le comité national coordination action handicap (CAAH) l'a désignée comme lauréate de son prix annuel dans la catégorie « changer le regard ». Cette nomination récompense le travail mené par Droit pluriel pour former les professionnels de la justice à l'accessibilité, faire évoluer leurs représentations autour des situations de handicap et favoriser ainsi l'accès des personnes handicapées au droit et à la justice. L'occasion d'évoquer le travail de cette association, soutenue par la Fondation Handicap Malakoff Médéric et accompagnée par le Défenseur des Droits, à travers le portrait qu'Apriles a consacré à sa fondatrice, Anne-Sarah Kertudo. Anne Sarah Kertudo a ses habitudes dans ce bistrot de quartier. A peine y est-elle entrée qu'on la salue joyeusement. Quoi de plus normal, pour cette jeune femme active, cofondatrice de l'association Droit pluriel et maman de deux enfants. A la différence près qu'elle ne voit pas ceux qui l'interpellent et qu'elle les entend uniquement grâce à l'appareil dont elle est équipée. Anne Sarah est sourde depuis l'adolescence et atteinte de cécité depuis deux ans. Des handicaps certes invisibles mais qui ont forgé son franc parlé et sa détermination.

Car même si elle s'en défend, il lui en aura fallu du courage pour surmonter ces handicaps et surtout les préjugés qui vont avec. « J'ai grandi à la campagne, au sein d'une famille de classe moyenne classique, si ce n'est que nous avons tous des problèmes de vue. Mais que ce soit chez moi ou dans le petit village où nous vivions, jamais personne n'a prononcé le mot handicapé. Je me souviens même avoir eu un professeur de musique aveugle, sans que cela pose le moindre problème. Il a fallu que j'arrive à Paris, pour faire l'expérience, douloureuse, de ma différence, sociale et physique ».

Car à 14 ans, Anne-Sarah perd d'abord l'audition. Une épreuve qui ne l'empêche pas de passer son bac puis de s'inscrire en droit à l'université d'Assas. « J'ai toujours voulu devenir avocate, par goût de la justice », s'enflamme celle qui a Antigone pour livre de chevet, et qui, parallèlement à ses études, milite à l'association Droit au Logement. « J'étais bonne élève, j'avais appris à compenser par une attention et un travail constant. Je n'imaginai pas ne pas y arriver ». Mais dans le milieu du droit, son handicap dérange. Elle se voit clairement enjoindre par la Directrice de l'Institut d'étude judiciaire, où elle s'est inscrite pour préparer le concours du barreau, d'abandonner : « C'est déjà très dur pour des élèves normaux, alors n'y pensez même pas ! » Et de fait, ses trois tentatives se soldent toutes par un échec. Alors qu'elle est sur le point de tirer un trait sur sa vocation, un de ses amis d'étude, tout jeune avocat, trouve suspect ces échecs répétés. Il pousse Anne-Sarah à demander ses copies ; celles-ci sont soit disant introuvables. « Il a alors attaqué l'Institut, ce qui était un gros risque en début de carrière. Et nous avons gagné pour discrimination ».

Pour Anne Sarah, la victoire est douloureuse, mais va fonder son combat : « J'ai été contrainte de mettre en avant ce que j'avais toujours voulu cacher et de faire reconnaître par tous ma situation de handicapée. Mais j'étais aussi terriblement en colère car si même moi qui disposais des codes je n'avais pas su me défendre, pour les autres cela devait être bien pire ». Dès lors, l'engagement de la juriste est totale pour faire entendre la voix des sourds dans les tribunaux et sensibiliser une institution judiciaire totalement ignorante de leurs difficultés. C'est ainsi qu'en 2002 naît à la Mairie du 9ème arrondissement de Paris, la première permanence juridique pour les sourds. « J'ai

découvert une réalité catastrophique. A l'époque, 90% des personnes sourdes étaient analphabètes, très peu maîtrisait la langue des signes, et leur connaissances générales restaient très pauvres. J'avais à traiter beaucoup de conflits familiaux, mais parfois on venait me voir juste parce que la petite copine était partie : ce n'était pas juste, donc la personne pensait que ça relevait de la justice !
»



Anne Sarah s'investit sept jours sur sept, accompagne au quotidien les plaignants, interpelle sans relâche magistrats, opinion publique et remporte ses premières victoires. En 2005, la loi inscrit la présence obligatoire d'un interprète en langue des signes lors des procédures au civil impliquant des personnes malentendantes, « mais aujourd'hui encore, certaines viennent me voir car des juges refusent la présence d'un interprète dans le prétoire. Ils n'en comprennent pas la nécessité ». De ce combat, que la juriste poursuit pendant dix ans au sein de la permanence, elle fait un livre « Est-ce qu'on entend la mer à Paris ». Il l'amène aussi à croiser des personnes malvoyantes qui vivent les mêmes humiliations et difficultés dans leur relation avec la justice : « J'ai rencontré des parents à qui le juge, lors d'un divorce, refusait la garde des enfants, parce qu'à l'audience, il ne les avait pas estimés aptes à s'en occuper. Mais un procès, c'est beaucoup d'acteurs, juges, avocats, témoins qui s'expriment ... Quand vous ne voyez pas, impossible de suivre ce qui se passe. Vous ne savez pas qui parle et vos réponses sont maladroitement, approximatives... Il y a un gros travail de sensibilisation des professionnels à faire ». En 2010, Anne Sarah organise alors au Palais de justice de Paris un procès dans le noir, qui fait office d'électrochoc pour la profession. « Pour ceux qui étaient présents, leur regard a changé. J'ai compris qu'il ne fallait pas stigmatiser et culpabiliser les

professionnels mais tout faire pour favoriser la rencontre et inlassablement expliquer ».

Aujourd'hui, Anne Sarah a canalisé sa colère mais revendique toujours son âme de révoltée. Au sein de l'association Droit pluriel, qu'elle a contribué à créer avec d'autres professionnels du droit, convaincus que le handicap ne doit pas rompre l'égalité face à la justice, elle poursuit cet objectif de formation et de sensibilisation des professionnels. « Après avoir mis en place un diplôme universitaire à l'université catholique de Lyon sur le handicap dans l'accès au droit, nous travaillons avec le milieu du handicap et celui du droit à créer un programme de formation à destination de tous les professionnels du droit. Il sera intégré à leur cursus initial et accessible au titre de la formation continue. Cela pourrait démarrer l'an prochain si nous trouvons les financements pour développer les supports pédagogiques, manuel, livret d'accès au droit, court métrage... »

Un nouveau challenge pour Anne Sarah, avant peut-être de se retrouver encore sous le feu des projecteurs. Un documentaire sur son histoire est aujourd'hui en cours de réalisation. Jolie revanche pour celle qui ne se verra probablement jamais à l'écran.

Estelle Camus

En savoir plus : www.droitpluriel.fr